

Les agences du 19^{ème}

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS DE L'AGENCE

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à charge vendeur) *

- Prix de vente inférieur ou égal à 150.000 € : forfait de 9000 € TTC
- Prix de vente entre 150.001 et 300.000 € : 6% TTC
- Prix de vente entre 300.001 et 600.000 € : 5.5% TTC
- Prix de vente supérieur à 600.000 € : 5% TTC
- Emplacement de parking ou box : 3000 € TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE, MURS COMMERCIAUX OU DROIT AU BAIL *

- 12% TTC du montant de la cession avec un forfait minimum de 6000 €

**Honoraires non cumulatifs arrondis au millier d'euros supérieur*

TVA en vigueur au 01.01.2025 : 20%

Les agences du 19ème
38 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS - Tél. 01.82.28.08.98
Carte de Transaction N°CPI 7501 2019 000 038 919
Caisse de Garantie CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B
- TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex
SASU BAT IMMO au Capital de 10.000 €
RCS de Paris n° 843 389 404
N° TVA Intracommunautaire : FR 48 843 389 404

LOCATION

➤ Honoraires à la charge du bailleur : 15 € TTC /m2
(Forfait minimum de 500 € TTC comprenant : les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier du locataire, la rédaction et signature du bail)

+ forfait de 50€ à 60€ TTC pour l'état des lieux d'entrée
+ forfait de 100€ à 120€ TTC pour l'état des lieux de sortie

➤ Honoraires à la charge du locataire : 12 € TTC / m²

+ forfait de 50€ à 60€ TTC pour l'état des lieux d'entrée

➤ Honoraires à la charge du preneur = 10% HT du loyer HC triennal
(Frais de publicité - visites - constitution du dossier technique et constitution du dossier locataire)